

Artois Investissement

CCIR HAUTS-DE-FRANCE

Présentation du dispositif

Artois Investissement est un fonds d'investissement qui peut intervenir en fonds propres afin de consolider le capital social des entreprises en création, en reprise, en développement ou en croissance externe.

Un dispositif qui peut permettre un effet de levier significatif auprès des partenaires bancaires et ainsi favoriser l'obtention de financements supplémentaires.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Artois Investissement s'adresse aux TPE-PME-PMI en création, développement (croissance interne et externe), transmission / reprise sur le territoire de l'Artois (Arrondissements d'Arras, Béthune, Lens).

Le fonds d'investissement est destinés aux entreprises des secteurs suivants :

- industrie,
- commerce de gros et e-commerce (produits high-tech),
- services.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant d'intervention de Artois Investissement peut aller de 20 000 € à 100 000 €, avec une proportion variable entre capital et compte courant.

La prise de participation, toujours minoritaire, avec un maximum de 30% du capital.

Pour quelle durée ?

La durée de participation est de 5 ans maximum (avec un minimum de 2 ans).

Organisme

CCIR HAUTS-DE-FRANCE

Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Hauts de France

- **CCIR Hauts-de-France**
299 bd de Leeds
CS 90028
59031 LILLE Cedex
Téléphone : 03 20 63 79 79
E-mail : ccideregion@hautsdefrance.cci.fr